

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber: Aînés
Band: 17 (1987)
Heft: 10

Rubrik: SOS consommateurs : "On a perdu nos noces d'or!"

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



«On a perdu nos noces d'or!»

Cela commence comme un conte de fée, se poursuit comme un roman policier, et, hélas! se termine en drame.

Au commencement, il y avait...

...Roméo et Juliette, un couple adorable qui allait fêter ses noces d'or. Toute la famille préparait avec tendresse une toute belle et inoubliable journée. Deux des petits-enfants, Noé et Zoé, avaient acheté un bel album, l'avaient décoré de dessins relatant la vie (depuis l'enfance) des septuagénaires du jour. Le matin de la fête, tous les participants (plus de huitante) avaient signé les pages prévues. Il restait la moitié de l'album à remplir, avec les photos de la journée, que Noé et Zoé, munis d'un équipement ad hoc, allaient prendre: du matin jusqu'à la dernière valse du soir.

Mais où sont-elles?

Ces photos, Roméo et Juliette ne les verront jamais. Car les photos envoyées à développer ont été perdues, **définitivement**. Mais comment cela a-t-il pu arriver? Plusieurs possibilités. Il faut les examiner toutes:

- Les films ont été expédiés dans une enveloppe spéciale à un laboratoire. (Ce genre d'enveloppe est régulièrement distribué avec le courrier dans la boîte aux lettres à tous les ménages.)
- L'enveloppe, **envoyée non inscrite**, a pu se perdre. **Les PTT ne sont pas responsables**, puisque l'envoi n'était ni recommandé ni inscrit!
- Les films ont pu se perdre **dans le laboratoire de développement** ou être envoyés à un autre client... Mais le laboratoire peut n'être pas responsable de la perte ou de la détérioration si **sur la notice du film figure une clause** (que les consommateurs oublient de lire) **et par laquelle la maison se décharge à l'avance de toute responsabilité**. Bien sûr, en cas de réclamation, elle fera des recherches (les gens parfois oublient d'indiquer leur nom ou leur adresse) et en ce cas on leur enverra leur bien. Mais si le film ou les photos développées se sont égarés, il n'y aura aucune indemnité.
- L'enveloppe a pu se perdre **sur le chemin du retour**. Le labo photo lui non plus n'envoyant pas nécessairement en recommandé. Voilà à

nouveau les PTT non responsables.

En fait, s'il n'y avait pas cette petite restriction dans le film, le Code des obligations (art. 363 et suivants) pourrait être appliqué et un dédommagement versé.

Il est très difficile, comme Noé et Zoé l'ont expérimenté, de savoir **où** et **comment** des films peuvent s'évanouir.

En Suisse, porter plainte est inutile, les chances d'obtenir gain de cause sont pratiquement inexistantes. **Mais même un dédommagement ne rendrait pas les souvenirs**, c'est-à-dire les films ou photos sur lesquels figurent des gens réunis pour une circonstance exceptionnelle (ou pris lors d'un voyage unique en Chine ou en Alaska). Les pages de l'album resteront blanches, à l'exception de trois ou quatre poses prises par un arrière-petit-fils maladroit avec son mini-appareil!

En France, des consommateurs ont obtenu réparation et divers jugements ont créé des précédents favorables aux plaignants.

Précautions à prendre

- Indiquer nom et adresse sur l'envoi!
- **Pour des événements importants**, identifier les films en filmant ou photographiant sur **chaque pellicule** un renseignement permettant d'identifier le client ou de retrouver le film (par exemple en photographiant sa plaque de voiture, une carte de visite...); il vaut mieux

«perdre» une pose ou quelques mètres de pellicule que tout le reste, non?

- En envoyant chaque film **séparément**, et **pas le même jour**.
- Sous forme de colis recommandé ou inscrit, selon la taille, éventuellement avec accusé de réception.
- Exiger l'envoi de retour de la même manière? (Difficile.)
- Confier les films à un commerçant de la place pour éviter les voyages? Mais ce commerçant n'envoie-t-il pas lui-même ces objets à un laboratoire?
- Si vous utilisez une enveloppe-réclame, notez l'adresse du labo sur votre calepin. Comment faire une réclamation si l'on ne sait plus à qui l'on a affaire?
- Ne perdez pas le petit ticket-récépissé du magasin. Ça s'est vu...

Hélas! il n'y a pas de miracle, et souvent beaucoup de chagrin, sans compter les démarches frustrantes et infructueuses. Surtout si les souvenirs que vous confiez à de parfaits inconnus sont uniques. Roméo et Juliette et toute leur famille se souviendront toujours de leurs noces d'or perdues!

J. Ch.

**AMBULANCES SECOURS
METROPOLE SA**

021 24 24 24

LAUSANNE PERMANENCE JOUR + NUIT